

COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

Action de contrôle annoncée dans le secteur de la distribution

DIEST

26/02/2010

Cette action débutera le lundi 15 mars 2010 et durera probablement toute la semaine. Au cours de cette action de contrôle, 8 contrôleurs et inspecteurs de l'Unité provinciale de contrôle du Brabant flamand contrôleront plus de 250 établissements du secteur de la distribution actifs dans la chaîne alimentaire : bouchers, boulangers, restaurants, magasins de nuit, détaillants en alimentation, cuisines de collectivités, ambulants...

Le 23 février, la ville de Diest a organisé une séance d'information en collaboration avec l'Agence alimentaire et les associations locales et nationales des classes moyennes ainsi qu'avec les associations professionnelles des bouchers, boulangers, magasins de nuit, détaillants, collectivités, ambulants...

Cette réunion d'information, dont le sujet était "comment se préparer à ces contrôles, et comment se dérouleront-ils ? ", a connu un grand succès. La collaboration entre la ville de Diest, les organisations professionnelles, l'AFSCA et les différents acteurs à contrôler était excellente. Plus du tiers des opérateurs à contrôler étaient présents.

La cellule de vulgarisation de l'Agence alimentaire, créée en 2008, est toujours disponible pour donner des sessions de formation à des groupes d'opérateurs afin de les aider à comprendre la réglementation et à l'appliquer dans leur entreprise, entre autres en matière d'autocontrôle. Ces séances sont entièrement gratuites.

Le but de cette "action de contrôle annoncée" est d'inciter les opérateurs à être toujours en ordre pour tous les aspects de la sécurité alimentaire, afin de respecter ainsi les exigences de l'Agence alimentaire et les attentes du consommateur, qu'il y ait ou non des contrôles.

En effet, l'établissement doit être en règle lorsque le contrôleur arrive, et pas seulement lorsqu'il quitte l'établissement !

Si des infractions sont constatées, les mesures appropriées seront prises, identiques à celles prises lors de contrôles inopinés.

Les check-lists utilisées lors de ces contrôles peuvent être consultées sur le site web de l'AFSCA.

www.afsca.be -> professionnels -> check-lists -> distribution

Directement après l'action, l'Agence alimentaire communiquera les premiers résultats globaux.

Pendant cette semaine de contrôle, les collaborateurs de l'AFSCA seront joignables à l'hôtel de ville de Diest :

**Grote Markt 1.
Tel. 013/353294.**

et aussi :

**Info.VBR@favv.be
Provinciale Controle-Eenheid
tel: 016/39.01.11
fax: 016/39.01.05**

Voir également : www.diest.be

Personne de contact pour la presse francophone :	Pierre Cassart	0477 69 35 65
Personne de contact pour la presse néerlandophone :	Lieve Busschots	0477 59 83 93